

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1098/ITLS Décisions concernant les Ministères

n° 1098/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 août 1962

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1962

Date du numéro

31 août 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. François Gidoin, ancien élève du Centre de Formation Professionnelle de Djibouti, est désigné pour effectuer un stage de perfectionnement professionnel du 1er septembre 1962 au 30 juin 1963 aux Usines Peugeot à Sochaux-Montbéliard (Doubs). M. François Gidoin, actuellement à Djibouti, bénéficiera d'une réquisition de transport par voie maritime (3° classe) de Djibouti à Marseille et en chemin de fer (2° classe) de Marseille à Sochaux- Montbéliard, ou en cas d'impossibilité, par voie aérienne. En ce qui concerne le transport par chemin de fer une avance d'égal montant à celui de la réquisition pourra être octroyée à M. François Gidoin à son départ de Djibouti. Durant son stage aux Usines Peugeot, l'intéressé sera administré et suivi sur le plan professionnel par l'Office Central de Main-d'Œuvre d'Outre-Mer dont le Directeur est habilité à intervenir, le cas échéant en cours de stage. M. François Gidoin percevra à son départ de Djibouti : — une indemnité de voyage de 12.500 FD. ; — une indemnité d'équipement de 25.000 FD. En outre, au moment du retour au Territoire, il percevra une prime de 500 NF, payable en fin de stage. M. François Gidoin bénéficiera, pendant la durée de son stage, d'une bourse d'entretien mensuelle de 500 NF. Le montant de cette bourse est payable à la Société Anonyme des Automobiles Peugeot à Sochaux-Montbéliard, qui en assurera la gestion. Les dépenses afférentes à ce stage sont à la charge du Budget local della Côte Française des Somalis, chap. 22, art. 3, \$ 1.